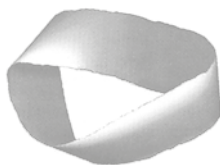


Béatrice Hibou et Mohamed Tozy

Tisser le temps politique au Maroc

Imaginaire de l'État
à l'âge néolibéral



Recherches internationales

KARTHALA

Le Maroc inspire des lieux communs. Il serait un prototype d'immobilisme politique, dans la main autoritaire et conservatrice du « commandeur des croyants », en mal de démocratie, mais à l'ombre d'un islam somme toute modéré. Trente années d'enquêtes de terrain, d'entretiens, de dépouillement d'une vaste documentation primaire et d'observation participante permettent à Béatrice Hibou et Mohamed Tozy de montrer comment les changements démographiques et environnementaux, ainsi que les processus de naturalisation du néolibéralisme, ont transformé les façons de gouverner les hommes et les territoires du royaume.

À partir des types-idéaux de l'Empire et de l'État-nation, les auteurs dégagent la pluralité des modes de gouvernement et de domination à l'œuvre au Maroc en insistant sur leur osmose continue. Il n'est pas question d'un passage de l'empire chérifien (xvii^e-xix^e siècle) à l'État-nation, dont le protectorat français aurait jeté les fondements, ni de la perpétuation d'une tradition impériale résiduelle au cœur de l'État moderne. Il s'agit bel et bien d'un assemblage de ces deux logiques, qui déjà coexistaient dans les siècles précédents, et dont le jeu simultané est sous-jacent au gouvernement néolibéral contemporain. L'Empire et l'État-nation ne se présentent pas sous la forme d'une alternative ni d'une contradiction. Ils constituent deux ressorts d'une même domination qui ne se réduit pas à la seule figure du roi. Ils sont en tension continue, une tension dont procède l'historicité de l'imaginaire politique marocain et qui en tisse le temps singulier. Une démonstration fondamentale de sociologie historique comparée de l'État.

Béatrice Hibou est directrice de recherche au CNRS (Sciences Po-CERI). Elle a publié, entre autres, Anatomie politique de la domination (La Découverte, 2011).

Mohamed Tozy est professeur des Universités à l'IEP d'Aix-en-Provence. Il est notamment l'auteur de Monarchie et islam politique au Maroc (Presses de Sciences Po, 1999).

Recherches internationales

Une collection

SciencesPo
CENTRE DE RECHERCHES
INTERNATIONALES



dirigée par Jean-François Bayart

CNL
CENTRE
NATIONAL
DU LIVRE

TISSER LE TEMPS POLITIQUE AU MAROC

Cet ouvrage a été préparé éditorialement par Sylvie Tailland.

KARTHALA sur Internet :
www.karthala.com

Le CERI sur Internet :
www.sciencespo.fr/ceri/

© Éditions KARTHALA, 2020
ISBN : 978-2-8111-2725-1

Béatrice Hibou et Mohamed Tozy

Tisser le temps politique au Maroc

Imaginaire de l'État
à l'âge néolibéral

Éditions KARTHALA
22-24, boulevard Arago
75013 PARIS

« Recherches internationales » est une collection du CERI, dirigée par Jean-François Bayart.

Elle accueille des essais traitant des mutations du système international et des sociétés politiques, à l'heure de la globalisation. Elle met l'accent sur la donnée fondamentale de notre temps : l'interface entre les relations internationales ou transnationales et les processus internes des sociétés politiques, que peut symboliser le fameux ruban de Möbius. Elle propose des analyses inédites et rigoureuses, intellectuellement exigeantes, écrites dans une langue claire, indépendantes des modes et des pouvoirs.

Le CERI (Centre de recherches internationales) est une unité mixte de la Fondation nationale des sciences politiques et du CNRS.

À Latifa

REMERCIEMENTS

À l'impossible nul n'est tenu. L'impossible serait ici de remercier toutes celles et tous ceux sans qui la rédaction de cet ouvrage n'aurait pas été possible à l'issue d'une trentaine d'années de recherches de terrain, comprenant de multiples entretiens avec des inconnus ou des très connus, peut-être trop pour vouloir être cités. Le tissage des temps d'un livre est comme celui d'un royaume. Les moments de la recherche s'entremêlent et parfois se brouillent, mais la mémoire et la reconnaissance à l'égard de toutes celles et de tous ceux qui nous ont aidés restent vives et précises. Elles et ils se reconnaîtront, ou pas, au fil des pages, sans que nous puissions expliciter notre gratitude : six cents pages de sourires et de clins d'œil...

Notre dette à l'égard de certaines et certains est néanmoins trop grande pour que nous puissions la taire : Fariba Adelkhah, Jean-François Bayart, Mounia Ben Brahim, Ahmed Bendella, Ikram Benmadani, Irene Bono, Ayşe Buğra, Massimo Cuono, Abdeslam Dahman Saidi, Jean-Pierre Grossein, Nadia Hachimi Alaoui, Saïd Hanchane, Aziz Iraki, Martine Jouneau, Adriana Kemp, Abderrahman Lakhsassi, Jean Leca, Mohamed Mahdi, Badiha Nahhass, Dorian Ryser, Boris Samuel, Abdelahad Sebti, Mohamed Souafi, Mohamed Tamim, Latifa Wahbi, à des titres divers, sont les vrais auteurs de cet ouvrage qui pourtant leur a échappé et dont ils ne peuvent être tenus pour responsables. Nos analyses, nos erreurs n'engagent que nous.

Cette recherche au long cours a été abritée par nos institutions : le CERI de Sciences Po, le CM2S de l'Université Hassan II de Casablanca, le Cherpa de l'IEP d'Aix-en-Provence, le Cresc

de l'École de gouvernance et d'économie de Rabat, Targa et le Fasopo. Leur patience et leur soutien nous honorent.

Enfin, notre travail eût été vain si Judith Burko et Sylvie Tailland ne nous avaient pas tenu la main et si la collection «Recherches internationales» et les éditions Karthala n'avaient pas accepté d'accueillir notre gros manuscrit. Notre reconnaissance à l'égard de Xavier Audrain est d'autant plus grande que sa maison a publié, depuis quelques années, plusieurs ouvrages, issus des recherches du Fasopo et du Cresc, traitant du Maroc et offert au public s'intéressant à celui-ci un catalogue de référence.

Introduction

« Vu que Monsieur X, domicilié à Oued Zem, a introduit une *chikaya* [plainte] auprès de l'institution du Médiateur du Royaume, enregistrée le 15 septembre 2015, dénonçant le non-remboursement des frais engagés dans une opération chirurgicale qu'il a subie en 2012 et qui s'élèvent à 8 500 MAD, et ajoutant que toutes les tentatives engagées à ce sujet n'ont donné aucun résultat.

Vu qu'on a écrit [sic] à ce sujet à la Mutuelle générale des fonctionnaires de l'Éducation nationale le 30 septembre 2015 et que l'Institution n'a reçu aucune réponse en dépit d'un rappel en date du 27 février 2016.

Vu qu'en absence de réponse de l'administration, l'Institution va traiter la demande au vu des données, des déclarations et des documents reçus.

Sur la base de ce qui a précédé, et vu que la demande vise une intervention de l'Institution afin que le plaignant puisse recouvrer les frais de soins qu'il n'a pas reçus de la Mutuelle générale des fonctionnaires de l'Éducation nationale.

Vu que le plaignant a donné la preuve que son dossier a bien été remis à la Mutuelle générale des fonctionnaires de l'Éducation nationale et qu'il a été enregistré sur la base de données de celle-ci.

Vu le retard enregistré dans le remboursement des frais de soins et vu que ce retard doit être rattrapé parce qu'en principe la Mutuelle et les organismes similaires doivent procéder aux remboursements dans des délais corrects pour que les bénéficiaires puissent faire face aux dépenses de soins et de médication récurrentes. L'Efficacité de la couverture sociale réside dans la célérité du traitement des dossiers et le remboursement des redevances.

Vu et face à cela [sic] la Mutuelle doit activer le remboursement du concerné.

En application des dispositions du dahir chérifien n° 1-11-25 promulgué le 17-3-2011, publié au BO n° 5926 à la même date, notamment son article 29. Et vu les dispositions du règlement intérieur de l'Institution ratifié de la part de Sa Majesté chérifienne, publié au BO n° 6033 le 26-3-2012, notamment l'article 75,

Le Médiateur du Royaume :

- Recommande à Monsieur le Président du Conseil d'administration de la Mutuelle générale des fonctionnaires de l'Éducation nationale d'activer le remboursement du concerné.

- D'informer l'Institution des suites données à ce sujet dans un délai de trois mois.

- Ordonne de transmettre cette recommandation à Monsieur le Président du Conseil d'administration de la Mutuelle générale des fonctionnaires de l'Éducation nationale, à Monsieur le directeur de la Caisse nationale de la Sécurité sociale et au plaignant. »

Ce texte peut paraître ridicule par son style, son contenu et sa prétention. Pourtant, il nous permet d'afficher l'ambition de ce livre : l'analyse de l'État dans la durée à travers son imaginaire. Il s'agit d'un arrêt au style solennel, rendu par une institution, le Médiateur du Royaume, qui est pensée comme une émanation de l'État musulman des origines, maintenue et développée par les dynasties marocaines sous les noms de *Wilayat Al Madhalim* et de *Wizarat Chikayate* ; la preuve d'un État multiséculaire soucieux de diffuser la justice parmi ses sujets en recueillant leurs doléances et en les traitant personnellement. Mais cette institution est aussi le produit de la circulation internationale des modèles de gouvernance, puisque sa constitutionnalisation en 2011 a débouché sur un changement de dénomination qui devait, en principe, la rapprocher des traditions de l'*ombudsman* et du médiateur français. Elle s'inscrit dans l'histoire des processus de bureaucratisation et dans le moment néolibéral, faisant partie de ces nouvelles structures de « veille » de la « bonne gouvernance ».

Cette décision nous révèle l'importance de l'imaginaire, qui s'exprime dans certains concepts mobilisés (*chikaya*, Majesté chérifienne), mais aussi dans une dimension très matérielle qu'illustrent le nombre et l'objet des demandes adressées au Médiateur. De fait, ce dernier ne traite qu'environ 20 % des plaintes et doléances

reçues, car la plupart de celles-ci dépassent ses prérogatives. Ce décalage entre les représentations du pouvoir et la réalité des compétences d'une instance renvoie à une conception de l'État qui accorde une place centrale, dans les façons de gouverner, aux doléances, pétitions, plaintes auprès du sultan-roi et à la connaissance personnalisée des hommes. Mais elle se combine avec une approche apparemment plus classique de l'action publique qui, elle, cherche à affirmer la puissance de l'État par la prétention à résoudre les problèmes des citoyens en mobilisant les principes généraux du droit, par un interventionnisme direct et rationalisé, et par une certaine « culture du résultat ». Cette simultanéité explique l'impression d'omniprésence de l'État, qui cohabite cependant avec des sentiments d'inefficacité extrêmement diffus au sein de la population. Cette décision nous incite également à réfléchir sur les lieux et la réalité du pouvoir. Le Médiateur puise certes sa force dans sa légitimation par le pouvoir royal ; pourtant, son fonctionnement traduit une impuissance que le langage et les arguments parajuridiques cachent d'autant moins que la perte de savoir-faire apparaît crûment dans les maladresses stylistiques de cette décision.

L'ambition de ce livre n'est pas d'offrir une énième monographie du régime politique marocain, mais de réfléchir, à partir du Maroc, aux transformations de l'État et aux changements des arts de gouverner, dans leurs expressions comme dans leurs réceptions et accommodements les plus divers. La démarche qui le guide, et que nous voulons conceptualiser en nous inspirant du cas marocain, donne toute son importance aux idées, aux représentations, aux pratiques et à ce qui fait sens pour une société. Elle est sensible, aussi, à la superposition des registres et des temporalités. Cette attention au changement, centrée sur la nature de l'État et de ses rapports à la société, est une manière de mieux saisir l'ensemble des pratiques matérielles et idéelles qui fondent les dynamiques de l'exercice de la domination et des processus de légitimation.

Notre conception de l'État va au-delà d'une institution ou d'un ensemble d'institutions, une entité dont la revendication serait de détenir le monopole de la violence légitime, définition classique que les manuels de science politique ont canonisée. Outre qu'elle est souvent escamotée par l'oubli de l'idée de « revendication », cette définition de l'État est systématiquement présentée comme

la définition de Max Weber, comme s'il s'agissait d'une théorie générale et non d'une formule liée à une situation géographique et historique particulière. Or Weber lui-même en a proposé d'autres, autrement plus complexes. Telle celle-ci : « Une infinité d'actions et d'actes passifs humains, diffus et discrets, une infinité de relations réglées factuellement et juridiquement, uniques en leur genre ou récurrentes, le tout maintenu ensemble par une idée, par la croyance à des normes effectivement en vigueur ou qui devraient l'être, ainsi que par des rapports de domination entre êtres humains. Cette croyance est en partie un bien idéal développé par la pensée, en partie elle est ressentie confusément, en partie acceptée passivement et elle est présente avec les nuances les plus variées dans la tête des individus, lesquels, s'ils avaient réellement une *conception* très claire de cette idée comme telle, n'auraient pas besoin d'une "théorie générale de l'État" qui vise à la développer¹. » Nous reviendrons tout au long de ces pages sur certains aspects de cette définition, mais elle nous introduit d'ores et déjà dans ce qui fait l'une des originalités de ce travail : prendre en compte simultanément la diversité des formes d'action, y compris sous la modalité du non-agir ou du laisser-agir, et la croyance en des normes qui permettent, par des ajustements permanents de nature différente, l'exercice de la domination.

Privilégier l'État comme point d'entrée d'une réflexion sur le pouvoir et l'exercice de la domination au Maroc, c'est se confronter à deux traditions bien installées et tracer un chemin d'analyse hors de certains des grands concepts qui les sous-tendent, selon nous peu pertinents pour saisir toutes les subtilités, incohérences et variabilités des différentes configurations politiques du royaume.

La première de ces traditions considère l'État dans une perspective évolutionniste, en privilégiant les entrées par types de régime politique, par niveaux de différenciation ou de complexification

1. Définition proposée par Max Weber (1904) que nous reprenons ici dans la traduction de Jean-Pierre Grossein (2016a : 68-69 ; c'est Weber qui souligne). Le passage mériterait d'être cité en entier, tant il donne tout son sens à notre démarche. Cette définition n'est pas sans entrer en résonance avec Michel Foucault et son concept de « gouvernementalité » (Foucault 2004a), Jean-François Bayart et ses concepts d'« État rhizome » (Bayart 1989) et de « politique par le bas » (Bayart 1981), ou John Lonsdale et sa distinction entre « construction » et « formation » de l'État (Lonsdale 1989 ; Berman et Lonsdale 1992).

des institutions, par prédispositions à l'adoption d'un scénario de transition. S'en distancier, c'est raisonner en dehors du concept d'autoritarisme sans pour autant nier les dimensions autoritaires du pouvoir², ou en dehors du concept de démocratie sans négliger les dynamiques venues des dominés ou les modalités, plus ou moins institutionnalisées, de recherche de compromis³. C'est aussi prendre au sérieux les changements sans présumer de leur orientation et de leur sens, sans tomber, donc, dans ce que Peter Brown nomme l'« idéologie du changement⁴ ».

La seconde, qui prolonge l'héritage orientaliste tout en le critiquant, et que certains ont qualifiée d'« orientalisme à rebours⁵ », produit d'autres formes d'essentialisation d'un État musulman idéal. S'en distancier, c'est raisonner en dehors de la théorie islamique du pouvoir⁶ sans nier le rôle que joue la religion dans l'exercice et la légitimation de celui-ci. C'est encore raisonner en dehors des théories du patriarcat⁷ sans négliger l'importance des tactiques matrimoniales et des usages de la tribu dans les élections comme dans les stratégies de développement ou les pratiques de participation. C'est enfin raisonner en dehors des théorisations d'une servilité induite par les rapports entre maître et disciples dans la tradition confrérique⁸, sans occulter la présence marginale de ces postures de servilité au plan aussi bien domestique que politique.

Trois partis pris ont guidé ce projet de distanciation : investir autrement les travaux récents sur l'actualité de l'impérial ; donner une centralité à l'imaginaire, appréhendé comme la matrice où se déploient les processus de naturalisation et la légitimation de la violence des rapports de domination ; penser par type idéal.

2. Hibou 2011a.

3. Breuer (2010 : 8) rappelle que pour Weber la démocratie est un « moyen de trouver, péniblement, des compromis » et non « un séminaire de philosophie, ou un établissement d'éducation morale au service du Vrai, du Bon et du Beau ».

4. Brown 1983.

5. Selon l'expression proposée par Al-'Azmi 1981.

6. Gardet 1956.

7. Sharabi 1988.

8. Hammoudi 1997.

Investir autrement les travaux sur l'impérial

Alors qu'à partir du milieu des années 1990 la science politique suivait avec une sorte d'angoisse millénariste l'arrivée des islamistes au pouvoir en Algérie, en Égypte ou au Soudan, et que l'économie politique analysait les innombrables contraintes et résistances à l'application des réformes néolibérales, nos travaux sur les transformations politiques et sociales au Maroc nous avaient surpris sur deux points : la facilité avec laquelle les islamistes avaient accepté et même intégré l'ensemble des options proposées par l'appareil bureaucratique d'État ; mais aussi leur rôle d'entraînement dans l'abandon, par les autres partis au pouvoir, socialistes compris, des réticences face aux exigences néolibérales. Cette surprise nous avait amenés à considérer l'expérience historique du néolibéralisme à partir de ses pratiques effectives, mais aussi à l'aune des façons dont l'État se (re)présentait et était représenté, perçu et compris, sensibles en cela à la définition wébérienne de l'État rappelée plus haut. Au terme de cette recherche, longue de plusieurs décennies, nous en sommes venus à penser que ces représentations n'étaient pas seulement issues de la forme d'État couramment appelée État-nation, mais aussi d'une autre forme d'État que nous avons nommée Empire ou État impérial. Les caractéristiques de ces deux formes coexistent, elles ne sont pas concurrentes mais simultanées, et pas seulement dans leurs représentations. On les retrouve dans les façons concrètes de gouverner⁹.

Le renouveau des études sur l'empire n'est pas pour rien dans cette prise en compte de ce que nous avons fini par nommer la dimension impériale de l'État au Maroc, qui apparaissait déjà dans nos travaux précédents sans que nous ne le formulions en ces termes¹⁰. Nous étions sensibles depuis longtemps à la pluralité des registres de légitimation et d'énonciation de l'État, et donc à la diversité de ses formes, mais nous les interprétions dans le cadre général de l'État, même si nous n'en avions jamais adopté la

9. L'incompatibilité entre l'Empire et l'État-nation est la position généralement adoptée par les spécialistes de l'État, et reprise par Pierre Bourdieu (2012), ou du nationalisme comme Benedict Anderson dans son œuvre maîtresse (1991) ou Ernest Gellner (1983a).

10. Tozy 1999 ; Hibou et Tozy 2000 ; Hibou 2006b.

définition « légale-rationnelle » et « bureaucratique » et demeurions attentifs à ses transformations¹¹. Nous les avons abordées à partir du concept de makhzen¹², comme structure bureaucratique, puis de dar-al-makhzen¹³, comme lieu de fabrication des comportements, des savoir-faire, des valeurs et des arts de gouverner. Les enseignements généraux sur les empires récemment mis au jour ont fait écho à notre lecture de travaux d'historiens, mais plus encore à celle des chroniques et des récits de la période précoloniale. À l'instar des écrits sur les grands empires mondiaux¹⁴, ces textes parlaient en effet d'hétérogénéité des populations et de la politique d'entretien des différences par un makhzen lui-même bigarré ; de l'itinérance du pouvoir ; du maintien des distinctions et des hiérarchies locales sans assimilation mais dans une réelle dynamique d'incorporation au sein d'une communauté (la communauté de communautés) ; d'une stratégie de minimisation des coûts par l'usage de truchements ; de l'accommodement aux discontinuités tant spatiales que temporelles ; de l'importance de la gestion des personnes plus que des territoires ; de l'existence d'une loyauté, voire, à partir d'une certaine époque, d'un nationalisme que l'on est bien obligé

11. Hibou 1998 ; Hibou 1999.

12. Jusqu'au protectorat, le makhzen désignait la maison royale puis l'appareil d'État de l'empire chérifien. Aujourd'hui, le terme renvoie à « un mode de gouvernement des hommes » (Claisse 1992 : 286), mais aussi et surtout à « une manière d'être et de faire, qui habite les mots, épice les plats, fixe le cérémonial des noces, tisse les habits de circonstance et détermine le rituel de référence qui fixe la forme et le contenu de la relation entre gouvernants et gouvernés » (Tozy 1991a : 158). Voir également Cherifi 1988.

13. « Dar-al-makhzen est un espace circonscrit aux palais royaux et à leurs dépendances. C'est le siège de la crainte révérencieuse (*haiba*) qui constitue le fondement du pouvoir » (Tozy 1999 : 43). « Dar-al-makhzen est le lieu central où se construit la culture du pouvoir. C'est à partir de ce lieu que se transmettent les codes de l'obéissance et du commandement » (*ibid.* : 40). C'est aussi le lieu où se fabriquent l'étiquette (*qaida*) et les savoir-faire du bien-vivre dans les enceintes du pouvoir, à la cour comme dans les autres institutions : makhzen, Parlement, partis politiques, famille, etc. C'est ce que les correspondances du xix^e siècle appellent la *makhzanyia*.

14. L'ouvrage de synthèse le plus influent ces dernières années est sans doute celui de Burbank et Cooper 2010. Il vient à la suite de très nombreux travaux : Eisenstadt 1963 ; Barkey et von Hagen 1997 ; Tilly 1997 ; Veinstein 2017 ; et différents dossiers de revue sur le sujet comme, en langue française, *Genèse* 2003, *Annales HSS* 2008, *Labyrinthe* 2010, *Critique* 2012.

de qualifier de nationalisme impérial. On le comprend à cette énumération, ce sont moins les travaux sur les empires coloniaux, c'est-à-dire des expériences impériales de grands États-nations, qui nous ont inspirés que les recherches sur les formations politiques historiques organisées en empire. Or, paradoxalement, ce renouveau des travaux sur des empires révolus nous a rendus sensibles à l'actualité du mode étatique impérial au Maroc. Tel est le cas du rôle que jouent aujourd'hui les truchements dans l'exercice du pouvoir, et plus généralement des formes de gouvernement indirect fondées tout à la fois sur le principe du gouvernement au moindre coût et sur l'usage d'intermédiaires plus ou moins agréés. Tel est le cas aussi de la façon dont le pouvoir se renforce, sous Hassan II comme sous Mohamed¹⁵ VI, par le jeu sur les différences et le pluralisme.

Nous nous sommes cependant vite distanciés de ces travaux. Du moins de ceux, très majoritaires, qui, dans une vision linéaire des transformations de l'État, appréhendent l'Empire comme une forme dépassée, caractéristique d'un moment historique antérieur à celui de l'État-nation¹⁶. Non seulement nous ne pensons pas que l'Empire a façonné l'État-nation – nous reviendrons sur ce point tout au long de cet ouvrage –, mais nous ne voyons pas dans l'Empire et l'État-nation deux formes d'État différentes et distinctes dans le temps. Ce sont au contraire deux registres simultanés qui nous aident à penser l'État marocain dans toute sa complexité¹⁷. Ainsi,

15. Dans cet ouvrage, nous avons choisi d'écrire Mohamed avec un seul « m », mais avons respecté la graphie Mohammed adoptée par certaines entités ou par certains auteurs lorsque nous reprenons le titre ou des extraits de leurs publications, d'où la cohabitation des deux formes tout au long de ces pages. Notons qu'au Maroc, où il n'existe pas de règle orthographique concernant les noms propres, les deux graphies sont utilisées, y compris dans l'état civil.

16. Il y a bien sûr des exceptions, à l'instar de Bayly 2004, notamment la troisième partie, ou de Kumar 2017 qui ne considèrent pas l'empire et la nation comme deux formes successives et antithétiques. Cependant, contrairement à nous, ils travaillent sur des situations passées, et s'ils notent l'actualité de la réflexion sur l'empire, ces auteurs, historiens, n'analysent pas concrètement des situations contemporaines à partir de ce point de vue.

17. Certains travaux sur les empires coloniaux ont été sensibles à cette cohabitation, et notamment au fait que l'État-nation a été façonné par l'empire et plus généralement par la globalisation. Voir par exemple Cooper et Stoler 1997 ; Cooper 2005 ; Steinmetz 2013 ; Saywer 2014 ; Kumar 2017 ; Fradera 2018. Wilder 2005 et Lignereux 2012 parlent d'« État-nation impérial » par exemple.

nous considérons qu'en tant qu'idée l'Empire¹⁸ est toujours présent et revêt une importance pratique fondamentale dans l'exercice de la domination : les ingénieries comme les logiques d'action, les façons de penser comme les façons de faire induites par l'idéologie néolibérale trouvent en effet dans le répertoire impérial, souvent plus que dans celui de l'État-nation, les supports de leur naturalisation. Nous montrerons dans les pages qui suivent comment cette présence impériale s'incarne et se matérialise de façon évidemment très différente selon les circonstances et les périodes, les acteurs et les enjeux.

L'imaginaire, par-delà culture et tradition

La thèse de l'actualité de l'impérial n'a rien à voir avec l'instrumentalisation politique qui peut en être faite. L'Empire, ce n'est pas la patine du « décor Mamounia », omniprésent dans le paysage comme dans les discours des autorités marocaines. Ce n'est pas non plus la tradition érigée en idéologie. Pour nous, l'Empire appartient à l'imaginaire de l'État. Le concept d'imaginaire est central dans notre analyse. Il nous permet d'embrasser d'un même regard des facettes très disparates de la vie en société – du langage et des postures corporelles aux passions, des stratégies d'appropriation et d'interprétation aux manières, savoir-faire et savoir-être du quotidien, des modes d'appropriation et des stratégies de réinvention aux dispositifs et technologies de pouvoir, des concepts et catégories aux modalités d'appréhension du temps, de l'espace et des rapports sociaux¹⁹. Le réel ne peut être saisi en dehors de l'imaginaire (ou de ce que Paul Veyne nomme l'« imagination constituante »),

18. Dans ce livre, l'Empire (avec un « E » majuscule) renvoie à ce registre étatique, à une figure construite pour les besoins du raisonnement, à un idéaltype donc, tandis que l'empire (avec un « e » minuscule) renvoie à une expérience historique concrète, en l'occurrence essentiellement à l'expérience de l'empire chérifien. Nous avons fait ce choix, qui est contraire à l'usage, afin de mieux étayer et éclairer notre démonstration.

19. Cela n'est pas sans affinité avec les propos de Clifford Geertz sur la culture (Geertz 1973) ou de Jacques Berque sur les identités collectives (Berque 1978/2001 : 327-333), avec l'avantage de ne pas tomber dans les écueils

c'est-à-dire en dehors de catégories, de cadres et de principes d'ordonnement du monde sensible²⁰, tant cette zone grise entre vrai et faux, «entre réel et irréel²¹» est «ce qui tient ensemble la société²²». Le référentiel impérial et le référentiel stato-national ne portent pas les mêmes significations ni n'autorisent les mêmes interprétations de la réalité, et c'est l'éventail de répertoires simultanément mobilisables qu'il nous intéresse de mettre en évidence. En ce sens, nous sommes particulièrement sensibles à deux approches de l'imaginaire : l'une qui le voit comme «ce qui cadre l'articulation des expériences individuelles et d'interaction, de leurs significations et des valeurs correspondantes²³» ; l'autre qui le comprend comme «interaction» et «dialogue continu» entre héritage et innovation²⁴, et plus largement entre des conceptions différentes de l'autorité, du pouvoir, de la société. Dans cette perspective, l'imaginaire n'est pas l'inconscient d'une société : il est aussi quelque chose de très matériel et de très conscient de la part des acteurs²⁵, inscrit dans le quotidien, même si cette dimension ne peut être réduite à de l'instrumentalisation. Cette dernière existe, bien sûr, mais elle n'explique pas pourquoi les gens y adhèrent, y croient, y font référence²⁶. Ce dernier point est central pour nous, et introduit l'un des motifs qui structure notre démonstration : l'importance du «sens» et des significations. «Le fait que des signes "extérieurs" soient utilisés à titre de "symboles" représente l'un des présupposés constitutifs de toutes les relations sociales», disait Weber²⁷. Dès lors, comme l'explique Jean-Pierre Grossein, «ce qui fait sens "adéquatement" a pour condition de

de ces deux notions. En règle générale, les citations reproduites dans cet ouvrage sont tirées de la dernière édition des livres référencés.

20. Veyne 1992.

21. Deleuze 1990 : 93.

22. Castoriadis 1975.

23. Debarbieux (2015 : 25) qui, en s'opposant à Benedict Anderson, ajoute que «l'imagination ne comble pas une absence, elle est le vecteur par lequel un individu rapporte ses expériences directes à des choses très diverses dont certaines seulement ressortissent de l'absence» (*ibid.* : 24).

24. Bayart 1996 : 143.

25. *Ibid.*, ainsi que Geertz 1973.

26. Mis en évidence par Marc Bloch qui parle de «double action de l'instrumentalisation et de l'adhésion», repris par Bayart 1996 : 166.

27. Cité par Grossein 2016b : 9.

possibilité un accord sur le sens des signes, plus exactement une “entente” (*Einverständnis*), elle-même adossée à des “habitudes de penser et de sentir” et aux “normes de notre pensée”, sans quoi aucune communication ne serait possible²⁸ ; étant entendu, et nous y reviendrons longuement, que l’«entente» ne renvoie pas chez Weber au consensus mais au contraire à la permanence de la lutte et du conflit, ces derniers faisant émerger des univers de sens et des conceptions du monde qui sont autant de manières de se l’approprier et, surtout, de définir le vivre ensemble en dehors du consensus²⁹. L’imaginaire est donc ce concept englobant qui nous permet de restituer la trame de sens dans son épaisseur sociale et historique, dans la mesure où «l’action individuelle n’est pas conçue comme un premier commencement, se déployant à partir d’un état social zéro, mais est située d’emblée dans un monde historique toujours déjà structuré par des ordres³⁰».

Le recours au concept d’imaginaire n’est pas une manière sophistiquée de penser la permanence ou la continuité. Bien au contraire. Dès lors qu’on le comprend aussi bien dans sa dimension idéelle, voire onirique, que dans sa matérialisation quotidienne, l’imaginaire aide à penser le changement. On aurait pu choisir, avec Michael Meeker, le concept d’héritage, entendu non comme l’expression d’une nostalgie ou survivance d’éléments de l’ancien régime dans le nouveau, mais comme l’actualité et la performance d’éléments clés du système impérial dans l’État-nation³¹. Cette perspective a ceci d’intéressant qu’elle souligne, à la manière d’un Giovanni Lévi mais sans se référer à lui, l’importance de l’«héritage immatériel» et des «fronts de parenté³²» – notamment en montrant comment, dans la province de Trabzon, des familles d’origine ottomane ont maintenu tout au long du xx^e siècle leur

28. *Ibid.*

29. Sur le concept d’entente, il faut évidemment renvoyer à Weber 1913/2016 : 197-212. Pour une analyse approfondie, voir Grossein 2005a, et pour un usage dans le cadre du Maroc, Hibou et Bono 2016. Nous développons cette réflexion dans le chapitre 6.

30. Grossein 2016b : 8.

31. Meeker 2002.

32. Levi 1989 : il faut rappeler que le titre en italien (*L’eredità immateriale. Carriera di un esorcista nel Piemonte del Seicento*) signifie «l’héritage immatériel, carrière d’un exorciste dans le Piémont du xvii^e siècle».

statut de notables par leur capacité à créer une hiérarchie informelle dédoublant celle de la bureaucratie d'État. Cependant, notre choix de raisonner par l'imaginaire nous a semblé à la fois plus pertinent et plus englobant, évitant les écueils de la recherche des « traces » et « préfigurations », et ne se limitant pas à la reconversion, dans l'État-nation, d'un capital acquis dans l'Empire. Convoquer l'imaginaire nous a paru plus à même de donner à voir le dynamisme et la créativité à l'œuvre dans les rapports de pouvoir et dans les pratiques gouvernementales, précisément parce qu'il ne réifie pas des expériences historiques, et parce qu'il ne peut se comprendre que dans la rencontre de registres permettant de créer du nouveau.

L'imaginaire apparaît ainsi comme le truchement, le liant qui vient donner sens aux pratiques mais aussi aux changements. C'est un médium qui rend possible d'assembler en un tout des situations disparates ; une grammaire qui autorise la mobilisation de répertoires d'action, de compréhensions et de visions du monde. Parce qu'il fait lien entre individus et groupes au sein de la société, l'imaginaire est même plus qu'une grammaire : c'est une langue, un idiome par lequel circule le sens. Là encore, un contresens doit être évité : loin de nous l'image d'un Maroc État-nation aux prises avec un imaginaire impérial, sorte de réactualisation des analyses dualistes du pays³³, ou d'un Maroc néolibéral réinventant une forme larvée d'État impérial sur les décombres d'un État-nation en crise³⁴. Ce que nous voulons montrer, c'est que la trajectoire de l'État au Maroc est mieux appréhendée si, en recourant à l'imaginaire, nous intégrons dans son analyse la trame de sens et les représentations qui se rapportent à des temps hétérogènes et parfois très lointains. Mais également si, en recourant aux idéaux-types, nous mettons en évidence des répertoires différents et simultanés d'action.

33. Contresens que nous mentionnons en raison de la lecture dualiste qui a été faite de l'article qui présentait notre démarche. Voir Hibou et Tozy 2015b.

34. Comme le suggère Saghi 2016.

Penser par idéaltype

Penser par idéaltype s'est révélé pour nous à la fois fondamental et dangereux, tant la méthode idéaltypique a fait l'objet de simplismes, de mésinterprétations, voire de contresens. Penser par idéaltype, ce n'est pas chercher à identifier une figure qui restituerait la réalité dans son ensemble à des moments historiques différents – le moment impérial, le moment national et le moment néolibéral. C'est davantage mettre en exergue les « traits distincts » des pratiques sociales « dans leur profil le plus marqué » et « le plus conséquent », à partir du « donné concret » tel qu'il « se présente dans la réalité historique³⁵ ». La méthode idéaltypique n'entend pas « faire entrer de force dans des schémas l'infinie variété de la réalité historique », tout comme elle ne permet pas de saisir une hypothétique essence de l'État impérial ou de l'État-nation. Elle « vise seulement à forger des points de repère conceptuels, utilisables à des fins précises³⁶ », en l'occurrence des fins d'analyse de l'État et de ses arts de gouverner, et de le faire à travers ses actions comme ses non-actions, mais aussi à travers la croyance en des normes et à travers les rapports de domination. L'idéaltype n'est ni une représentation ni même une schématisation de la réalité, c'est une construction intellectuelle qui aide à raisonner. La méthode idéaltypique peut s'appliquer à tout donné concret, mais aussi et surtout à toute problématisation³⁷. C'est ce qui explique que nous n'avons pas utilisé les types idéaux proposés par Max Weber, souvent mobilisés pour caractériser l'exercice du pouvoir au Maroc, à savoir le patrimonialisme, le sultanisme ou le charisme³⁸. Les « traits distincts » qui ont guidé notre réflexion sur l'État dans le Maroc précolonial ont été l'itinérance et le gouvernement au moindre coût par multiplication des intermédiations et des truchements, une absence de prétention à contrôler l'ensemble du territoire et une propension à privilégier l'adaptation, une ignorance de tout lien entre légitimité

35. Weber 1910/1996: 138.

36. Weber 1915-1920/1996: 376.

37. Max Weber se plaisait à dire « qu'il y a des idéaux types de bordels aussi bien que de religions ». Cité par Grossein 2016a: 47.

38. Sur le Maghreb, dont le Maroc, voir Hermassi 1972; Leca et Schemeil 1983; Saaf 1991; Sharabi 1988.

et détention du monopole du pouvoir, y compris de la violence, un accommodement au pluralisme des régimes juridiques, des ethnies, nations et groupements religieux, et la capacité de l'État à gérer des discontinuités... plutôt que le clientélisme et l'allégeance, la confusion entre public et privé ou encore l'arbitraire et le pouvoir personnel du prince, tous traits qui caractérisent la domination patrimoniale ou le sultanisme³⁹. De même, l'expérience historique du Maroc indépendant nous est certes apparue marquée par les processus de rationalisation bureaucratique, mais tout autant par d'autres principes peu ou pas intégrés dans l'idéaltype de la domination légale-rationnelle, tels ceux d'unicité et de continuité, de volontarisme et de domestication, d'uniformisation et d'égalité abstraite. Forts de ce constat, nous avons éprouvé le besoin de forger nos propres types idéaux, que nous avons respectivement dénommés « Empire » et « État-nation ».

Ainsi comprise, la méthode idéaltypique peut nous aider à saisir la palette variée des conceptions du pouvoir, des modalités d'action et de non-action de l'État, des types de relations entre celui-ci et la société. Elle nous a paru fertile pour au moins deux raisons. D'une part, elle invite à dépasser le dualisme qui imprègne le regard porté sur le Maroc contemporain par un double processus de désingularisation et de décentrement⁴⁰. En effet, la plupart des travaux sur le politique au Maroc tendent à mettre en évidence la « singularité » d'un pays à nul autre pareil, autrement dit son *Sonderweg*, notamment parce qu'il conjuguerait deux types d'ordres différents mais simultanés : l'ordre de la légalité renvoyant à l'État-nation *et* l'ordre de l'allégeance renvoyant au makhzen, vestige de l'histoire ; l'ordre de la modernité *et* l'ordre de la tradition et du conservatisme ; l'ordre de la domination bureaucratique *et* l'ordre de la domination patrimoniale ; ou encore l'ordre du religieux *et* l'ordre du politique... Cette grille d'analyse est si prégnante quand il s'agit du Maroc que c'est à son aune que notre article exposant certains éléments du présent ouvrage⁴¹ a pu être interprété : l'idéaltype Empire aurait représenté la face obscure, archaïque et autoritaire du pouvoir et l'idéaltype État-nation la face lumineuse de l'État de

39. Weber 2013 : 121-205 ; Linz et Stepan 1996 ; Linz 2000.

40. Hibou 2014.

41. Hibou et Tozy 2015b.

droit et des tendances démocratiques peinant à s'imposer. Il n'en est évidemment rien, précisément parce que, on l'a dit, l'idéaltype n'est pas un modèle, mais une construction intellectuelle qui aide à penser certains « traits » ou caractéristiques de l'État.

D'autre part, et pour les mêmes raisons, la méthode idéaltypique permet de dépasser les analyses évolutionnistes qui voient dans l'État impérial une forme d'État en voie d'extinction, et dans l'État-nation la seule forme d'État moderne et contemporaine, qui, dans un pays comme le Maroc, aurait du mal à s'imposer. Les travaux ayant adopté cette vision sont pléthore⁴². Même la théorie pasconienne du « composite »⁴³, qui tente de rompre avec la lecture normative d'un bon ou d'un mauvais État, demeure prisonnière d'une pensée évolutionniste : l'hybridation et le métissage que Paul Pascon décrit font référence à un État passé, considéré comme obsolète, et à un autre État, en devenir, associé à la modernisation. On l'aura compris, il ne s'agit pas de qualifier l'État marocain pour dire s'il relève plutôt de l'Empire, plutôt de l'État-nation ou se dédouble, l'État-nation étant inabouti du fait de la résilience de l'État impérial. Il s'agit de complexifier la description des pratiques gouvernementales en se dégageant d'une appréciation normative implicite qui voit, par exemple, dans l'absence de représentants de l'État dans les régions une « faiblesse », dans le cérémoniel du renouvellement de l'allégeance ou dans le mélange entre domestique et public un « archaïsme », et dans les interventions d'un intermédiaire non institutionnalisé dans une politique publique un « dysfonctionnement ».

Comme le souligne Weber, l'idéaltype n'existe jamais dans sa forme pure et, « dans la réalité de la vie, il n'y a que des “cas intermédiaires” » ou des « formes mixtes » qui conjuguent différents types « sur les modes les plus variés⁴⁴ ». L'idéaltype est « irréel⁴⁵ », puisque son ambition n'est pas de décrire la réalité mais d'aider, par une élaboration intellectuelle, à mieux l'appréhender. L'empire chérifien n'est pas le modèle de l'idéaltype Empire dont nous

42. Le livre aussi paradigmatique qu'officiel dans cette veine est Basri *et al.* 1986.

43. Pascon 1978.

44. Weber 2013 : 51, 118 et 303.

45. Grossein 2016a : 60-63.

dessinons ici les contours, comme le suggère la coexistence dans le Maroc précolonial de modes de gouvernement disparates, intégrant des interventions directes et légales-rationnelles caractéristiques de l'idéaltype État-nation. De même, le Maroc contemporain ne dévie pas du modèle de l'idéaltype État-nation, ainsi que l'illustrent la mise en scène sophistiquée des cérémonies d'allégeance ou la persistance du *dahir*⁴⁶ comme façon de légiférer. Ces types idéaux nous ont servi à éclairer des « traits distincts » qui, dans la réalité historique, « se trouvent diversement médiatisés, morcelés, plus ou moins cohérents et entiers, plus ou moins mêlés à des traits différents et hétérogènes⁴⁷ », dans l'empire chérifien comme dans le Maroc colonial ou postcolonial. Ils nous permettent, tout au long de ces pages, de mettre au jour la diversité simultanée des rapports de pouvoir, des conceptions de l'autorité, de la souveraineté, de la responsabilité ou de la représentation, des modalités de l'action et du rôle de l'État ainsi que des façons de comprendre sa légitimité.

Ils nous invitent notamment à comprendre le moment néolibéral actuel non comme un stade avancé de l'État-nation, ou une réinvention de l'Empire, mais comme un moment politique qui articule des « traits » (dispositifs et ingénieries, pratiques, valeurs, représentations) issus tant du registre de l'Empire que de celui de l'État-nation ou de la matrice de sens proposée par l'islam. Le néolibéralisme est ici compris comme idéologie et comme pratique d'un moment contemporain marqué par la primauté des logiques du marché et de l'entreprise managériale, par le « présentisme », par une intervention étatique qui privilégie la régulation et le gouvernement à distance, par une conception individuelle (et non collective) de la responsabilité, par la priorité accordée aux logiques de concurrence, de compétitivité, d'excellence au détriment de l'égalité et de la justice sociale⁴⁸. Nous discutons ces deux dimensions tout au long de ce livre, et plus particulièrement dans

46. Édit sultanien, le *dahir* est désormais une loi ou un décret royal. Tous les termes arabes et berbères utilisés sont traduits ou définis à leur première occurrence, et regroupés dans un glossaire en fin d'ouvrage.

47. Weber 1910/1996 : 138.

48. Le débat et la littérature sur le néolibéralisme sont immenses. Le terme est plutôt utilisé par ses critiques dans une tradition marxiste et/ou foucaldienne. Voir par exemple Harvey 2005 ; Brown 2015 ; Foucault 2004b ; Barry, Osborne et Rose 1996 ; Rose 1999 ; Dardot et Laval 2009. Sur le présentisme, voir Hartog 2003.

sa troisième partie. Sans entrer ici dans le détail de cette discussion, nous voulons expliciter le positionnement qui la sous-tend : le néolibéralisme n'existe pas en ce sens qu'il n'est pas, y compris dans sa dimension idéelle, une chose fixe une fois pour toutes ; il revêt des formes multiples, est porté par différentes théories, différentes exigences contingentes et contextuelles conduisant à des débats, voire à des conflits importants⁴⁹ ; ses effets sont souvent très éloignés de ses intentions, produisant un ordre tout autre⁵⁰ ; et les pratiques néolibérales sont plus nombreuses encore, ainsi que nous le verrons dans les pages qui suivent⁵¹. Pour autant, nous utiliserons le singulier tout au long de notre argumentation, non pour minimiser les tensions qui traversent ces différents courants, mais pour souligner le cadre référentiel général qui les englobe et montrer la singularité du moment contemporain et des changements qu'il introduit par rapport aux périodes précédentes. Comme le rappellent tant Weber que Gramsci, la domination ou l'hégémonie ne signifient ni harmonie, ni consensus, ni partage de valeurs, de conceptions et de significations⁵². Les différents « traits » (la minimisation des coûts dans l'Empire, la bureaucratisation dans l'État-nation, la centralité du contrat ou l'individualisation de la responsabilité en islam) mis en évidence par l'approche idéal-type dévoilent la naturalisation du néolibéralisme par des effets de résonance et l'impression de « déjà vu », ou de familier. En ce sens, la naturalisation est le processus par lequel un discours rend « naturelles » les transformations des modes de gouvernement comme de la société, en procédant par évidences et par raisonnements qui « vont de soi », et en établissant des vérités qui se diffusent précisément parce qu'elles reposent sur l'imaginaire politique et social. La naturalisation désamorce les conflits de sens. De fait, elle permet à chacun des acteurs d'intégrer des changements ou

49. Sur la diversité des principes du néolibéralisme, voir Saad-Filho et Johnston 2005 ; Nemo et Petitot 2006 ; Plehwe, Walpen et Neunhöffer 2006 ; Dardot et Laval 2009 ; Peck 2010.

50. Feher 2017.

51. Sur la diversité des pratiques néolibérales, parmi beaucoup d'autres, voir Laurie et Bondi 2005 ; Ong 2006 ; Chang, Fine et Weiss 2012 ; Peck et Theodore 2015.

52. Weber 2016 ; Gramsci 1978-1996 ; Frosini et Liguori 2004. Pour une synthèse de ces deux approches, Hibou et Bono 2016 et Bono et Hibou 2017.

des situations inédites à partir de sa propre capacité à se saisir des possibilités qu'offre la plurivocité des expressions, des comportements ou des ingénieries, sans pour autant sortir ni se démarquer de la communauté imaginée.

En tant qu'« instrument d'orientation » qui « clarifie » l'analyse, mais aussi en tant que vecteur de cohérence qui contribue à « présenter plus facilement la diversité des comportements⁵³ », la méthode idéaltypique peut aider à en comprendre certaines dimensions et à rendre possibles des comparaisons, entendues comme des opérations d'« explicitation des différences⁵⁴ », qui dépassent les lectures globalisantes pour révéler la singularité de chaque situation historique⁵⁵. En travaillant sur le Maroc, notre ambition est certes de mieux saisir une trajectoire spécifique, mais plus encore de proposer une façon de conceptualiser le pouvoir, l'État et les manières de gouverner généralisable à d'autres sociétés. L'État au Maroc n'est pas abordé dans cet ouvrage comme un prototype d'État musulman, d'État en développement, d'État travaillé par le tribalisme et l'ethnicité, mais comme un État tout court, dans sa banalité. Cependant, le caractère heuristique de la trajectoire marocaine réside dans la mise en avant ostentatoire de son particularisme, qui nous aide à percevoir, presque à visualiser, ces différents registres qui s'entremêlent pour former un imaginaire politique.

Tisser le temps

La démarche idéaltypique et le recours à l'imaginaire fondent précisément le socle d'une autre ligne force de notre problématique générale : rendre compte de cette « imbrication des durées⁵⁶ ».

53. Weber 1915/1996 : 411-412.

54. Bayart 2008a.

55. Sur cette dimension comparative de l'idéaltype, voir Passeron 1996 et Grossein 1996.

56. À propos de cette expression et de cette réflexion, Bayart 2016a et b et 2018a et b. Après avoir relu Bergson, l'auteur recourt désormais à la problématique de la « compénétration des durées ».

En cherchant à décrire le plus finement possible des pratiques gouvernementales et des technologies de pouvoir, nous montrons que les répertoires de représentation, de mise en scène, d'action, de rationalité, de compréhension non seulement sont pluriels, mais peuvent aussi se référer à différentes durées et parfois même à un temps extrêmement long. C'est ce que Michel de Certeau appelle le « temps feuilleté⁵⁷ » : des temporalités différentes se superposent ; les temps, les lieux, les niveaux sociaux sont discontinus, et les relations entre ces différentes « couches », complexes, fluctuantes et énigmatiques. Plus que de temps « feuilleté », nous préférons parler de temps « tissé » : tissé par le moyen de la généalogie, de l'*isnad* (la chaîne des garants d'une information liée au Prophète) et de la *silsilat* (la chaîne de transmission), qui fonctionnent pour lier aussi bien le commandeur des croyants à son ancêtre, le Prophète, que le simple croyant qui peut, par la voie des hadiths et de la *sira* (pratique prophétique) vulgarisée, reproduire consciemment ou inconsciemment le geste prophétique inaugural, et effacer en conséquence la durée⁵⁸. On pourrait convoquer ici la conceptualisation wébérienne autour de la notion de *übergreifend* (débordement, chevauchement) : la temporalité ne renvoie pas à un temps passé, mais au contraire à l'inscription dans le présent de logiques sociales qui, bien que distinctes, peuvent s'interpénétrer et donner lieu à réinterprétation mutuelle, engendrant de nouveaux registres de sens⁵⁹.

Notre approche laisse donc une place importante au passé lointain, qui peut avoir plus de poids que le passé proche dans l'imaginaire politique et dans la compréhension des relations de pouvoir, mais aussi dans les ingénieries de pouvoir mobilisées⁶⁰. Nous verrons ainsi que la facilité avec laquelle le néolibéralisme a été adopté au Maroc peut s'expliquer par sa résonance avec certains faits ou certains traits de l'empire chérifien. Le passé lointain ne fait pas que jouer sur la mémoire, il est présent à travers un répertoire de sens, bien sûr, mais aussi à travers des technologies de

57. Certeau 1987 : 119 *sq.*

58. Tozy (1999 : 266 *sq.*) explique comment cela fonctionne dans le quotidien des adeptes du mouvement Tabligh. Sur le concept de la *sira*, voir Hussein 2007.

59. Grossein 2005a : 708 *sq.*

60. Bloch 1983 ; Joutard 2013.

pouvoir considérées comme normales et compréhensibles. Il en va de même de cette caractéristique de l'Empire qu'est l'expansion. Dans la réalité historique, elle n'a existé que dans un passé très lointain, celui du Maroc des Almoravides, des Almohades et des Mérinides. Avec la Reconquista et la poussée ibérique, elle a resurgi avec les Saadiens⁶¹, qui ont répondu au défi de l'insularité par une expansion vers le Sud. Il est frappant de voir la facilité avec laquelle ce passé expansionniste que l'on pensait révolu a été réactualisé, d'abord par les prétentions et les reconfigurations territoriales qui ont suivi l'abolition du traité de protectorat, puis par l'accompagnement, via l'allégeance perpétuelle, des dynamiques diasporiques des Marocains du monde, qu'ils soient juifs ou musulmans, et plus récemment à travers l'ambitieuse politique africaine du Maroc, jouant sur le « fond » africain de la société comme le font, sur un mode à la fois distinctif et discret mais très prégnant, ces grandes familles fassies qui mettent un point d'honneur à servir le thieboudienne⁶² et à rappeler leurs propriétés au Sénégal ou en Guinée.

La maïeutique au travail

L'ambition de cet ouvrage est également d'ordre méthodologique. Écrire un livre à deux n'est pas écrire un livre seul : cela paraît une tautologie mais c'est un véritable parti pris, un choix très conscient, nourri d'une ambition épistémologique. Préparer le « terrain » et en sortir, le commenter et l'interpréter, proposer mutuellement de nouvelles problématiques, discuter le choix des concepts, lire ensemble des textes importants pour notre réflexion... tout cela a modelé en profondeur notre cheminement intellectuel et fait l'originalité de cet ouvrage par rapport à nos travaux antérieurs respectifs. Mener cette recherche à deux a permis de satisfaire à une double exigence qui nous a toujours, l'un et l'autre, animés : la

61. Il s'agit des différentes dynasties marocaines. Voir la chronologie en fin d'ouvrage.

62. Plat national sénégalais.

quête de l'inconfort et le refus des explications faciles. Cela nous a aidés à entretenir la vigilance et à neutraliser à la fois l'effet de naïveté, dû à l'extériorité et à la distance, et l'effet de la fausse évidence, conséquence de la familiarité. Nous n'avons donc pas seulement partagé le terrain. Nous en avons créé un nouveau à partir du croisement de deux trajectoires intellectuelles, différentes tant par nos formations que par nos socialisations et nos expériences antérieures.

Sur le terrain

Le terrain, pour nous, ce n'est ni un pays, ni un site, ni un dispositif, ni un sujet, mais le niveau où se construisent nos questionnements. Autrement dit la construction d'un site cognitif qui ne permet pas seulement d'appréhender le contemporain, mais aide à saisir dans le temps les façons de penser, les connexions, les manières de problématiser. Le travail empirique n'est ni antérieur ni postérieur au travail d'abstraction et de montée en généralité; ces différentes pratiques intellectuelles ne se distinguent par aucune séquence précise et ne connaissent aucune clôture. C'est ce qui explique que nos points d'entrée aient évolué au cours de ce va-et-vient entre terrains, problématisations et conceptualisations : certains, sur lesquels nous avons travaillé de nombreuses années, comme la banque, l'assurance et plus généralement le secteur financier, ont presque disparu de la version finale de cet ouvrage, bien qu'ils aient joué un rôle fondamental dans la structuration de notre raisonnement et dans l'affinement de nos hypothèses. Inversement, l'interaction continue entre nous pour comprendre, interpréter et conceptualiser est devenue un terrain à part entière. Des expériences autres se sont alors imposées, sans que cela ne soit programmé ni même pensé, suscitant à leur tour un approfondissement de l'analyse. Réfléchir sur l'expérience de membre de la commission de révision de la Constitution nous a amenés à affiner nos compréhensions de la représentation, tandis que revenir sur celle de président d'une association de développement nous a fait appréhender intimement les cheminements, inattendus et impensés, qui conduisent des acteurs à se faire malgré eux les « porteurs » du néolibéralisme.

Ce va-et-vient ne concerne pas seulement l'expérience empirique et le choix raisonné des points d'entrée, il se réalise également entre expérience empirique et élaboration théorique, dans une démarche toute wébérienne qui, critique d'un empirisme naïf comme d'une spéculation pure, lie avancées théoriques et recherches empiriques, appréhension de la réalité et points de vue déterminés par une mise en ordre de la pensée au moyen de concepts précis⁶³. L'expérience directe des phénomènes que nous observons ne se saisit pas seulement au travers de concepts préalablement définis. Certes, la richesse des situations est directement liée aux questions qu'on leur pose, mais, inversement, ces dernières se construisent dans une interaction constante avec le « terrain », c'est-à-dire avec les différents interlocuteurs avec lesquels nous construisons nos questionnements. C'est ce que nous pourrions appeler, avec Simona Cerutti, l'« empirisme radical⁶⁴ » : les « sources » (ici les interviewés et plus généralement le terrain) ne sont pas là seulement pour livrer des informations que nous pourrions obtenir autrement, qui doivent être vérifiées, recoupées, retravaillées, elles valent surtout pour ce qu'elles disent d'elles-mêmes, pour ce qu'elles produisent et pour le sens qu'elles font apparaître ; elles aident à construire le réel en affinant et en donnant un contenu concret à des concepts généraux par définition « pauvres en contenus⁶⁵ ».

Dans la mesure où notre démarche part du terrain et s'attache à suivre les transformations des acteurs en situation, les entretiens y ont tenu une place importante. Ils se sont déroulés dans le temps, répétés, multipliés sur des séquences longues parfois de trente ans, qui n'ont pas été de simples moments d'écoute mais un échange perpétuel et exigeant. Si notre terrain est un terrain à deux, nous n'avons que très rarement mené les entretiens à deux. Assumant à la fois nos positions respectives d'*insider* et d'*outsider* et nos champs de compétence, nous avons conduit nos interviews séparément, parfois avec les mêmes personnes, souvent avec des personnes différentes. De fait, certains interlocuteurs étaient inaccessibles à l'étrangère, d'autres à l'autochtone. Cette stratégie nous a permis bien sûr de dépasser ces contraintes et de démultiplier

63. Weber 2016 et Grossein 2016a.

64. Cerutti 2012.

65. C'est ce que dit Max Weber lui-même, cité par Grossein 2005a : 705.

les entretiens, mais aussi et surtout d'appréhender la plus grande palette possible de justifications, de raisonnements et de motivations, de saisir les postures, les comportements et les présentations de soi dans leur diversité, de contourner les écueils de l'autocensure ou de l'évidence, et inversement de l'exotisme. À l'exception d'un interlocuteur – devenu entretemps un ami avec lequel nous avons construit ensemble une véritable complicité –, l'expérience de l'entretien à deux s'est révélée décevante, tant elle venait perturber une relation de confiance édifiée, individuellement, dans le temps. Car la durée, essentielle à notre travail, n'a pas été pensée dans une approche « longitudinale » qui aurait cherché à établir des trajectoires de vie. Et lorsque nous l'avons fait, cela n'a pas été l'objet de l'entretien. À l'opposé d'une démarche prosopographique, nous avons alors mené des enquêtes non formelles pour mieux comprendre les acteurs que nous suivions, non pour en reconstituer une biographie en bonne et due forme. La durée a été une modalité de construction du terrain : il s'agissait d'installer un rapport de confiance, de recueillir des points de vue et des discours différents, de saisir des façons de penser et des univers de sens. Il s'agissait surtout de donner de l'épaisseur à la coproduction de l'information, de restituer des trajectoires de compréhension et d'appréhension dans leurs contradictions et leurs ambivalences. Nous avons, ainsi, parfois fait lire nos réflexions ou travaux intermédiaires à nos interlocuteurs, ce qui a eu pour avantage de nous faire pénétrer plus profondément dans cette quête du sens et des trames de sens qui est au cœur de notre travail.

La durée est une autre façon de comprendre l'« observation dense » à laquelle Clifford Geertz nous convie⁶⁶. La densité, ou épaisseur comme nous la nommons, n'est pas uniquement celle du temps consacré à l'entretien ; elle est aussi celle de la confrontation des incertitudes (celle du chercheur et celle de l'interviewé), la possibilité laissée à l'interlocuteur d'exprimer ses doutes, de réfléchir à une situation et en situation, de donner à voir ses changements de posture, de mimique, de comportement et même de style de parole et d'énoncé... L'épaisseur, c'est aussi s'accorder la possibilité de croiser les moments d'observation et les moments d'échange et de démultiplier les situations d'entretien. Les étaler sur

66. Geertz 1998.

plusieurs décennies, c'est se laisser la chance de pouvoir dialoguer et partager des questionnements à des périodes très contrastées de la vie des interviewés, de les saisir dans des moments de tranquillité ou de tension, dans des moments de responsabilité ou de retrait, dans l'interaction ou le tête-à-tête, à l'apogée d'une carrière ou en pleine traversée du désert, dans la routine du quotidien ou dans des situations exceptionnelles, dans la représentation ou dans l'intimité d'un bureau ou d'un salon... L'épaisseur, c'est encore celle du traitement de l'entretien, à chaque fois préparé, consigné pour devenir matériau, discuté à deux pour l'enrichir de la compréhension de celui d'entre nous qui était absent, alimentant notre réflexion et la préparation d'autres entretiens. L'épaisseur, c'est enfin celle de la restitution de la réflexion en cours. Elle ne renvoie pas à l'idée d'une masse compacte ou d'un socle solide et sécurisant, mais à celle d'une structure en maille laissant la place au blanc, au vide, aux traces qui se devinent et ne sont comblées que par une imagination forgée avec la complicité généreuse des acteurs liés à notre recherche par des entretiens répétés, un partage des incertitudes et des intelligibilités coproduites et entretenues par l'inconfort d'un questionnement permanent, aussi bien épistémologique qu'éthique.

Ce terrain s'est nourri d'une pluralité de manières d'« observer » : entretiens, donc, mais aussi participations, observations, fréquentations qui ont enrichi les différents modes de compréhension dont parle Weber⁶⁷.

La participation s'est concrétisée dans la réalisation de projets (type coopératives ethnolignagères), dans la conceptualisation de dispositifs (tels les plans de développement communaux), dans des opérations d'évaluation (tel le projet d'électrification rurale de l'ONE). Mais elle n'a pas toujours été aussi formalisée. Elle a pu prendre la forme de la fréquentation, une fréquentation toujours distanciée, autorisant à poser différemment des questions scientifiques, qu'elles soient dites ou, le plus souvent, non dites. Elle n'a pas été le seul fait de l'« autochtone reconnu ». Après un certain nombre d'années, l'« étrangère » a peu à peu été intégrée dans ces sociabilités, jusqu'à vivre au sein de l'Université marocaine une expérience professionnelle qui a été une mise à l'épreuve lui permettant de saisir de l'intérieur des choses aussi impalpables que

67. Grossein 2016b : 16-20.

la relativité et l'appréhension différentielle du temps, la prégnance de la structuration en ordres, l'importance des codes, des postures et des non-dits dans les relations de pouvoir, ou la violence contenue de l'autorité. Ces expériences n'ont pas été seulement un moyen de revivre personnellement ce que les acteurs que nous étudions vivaient, mais d'appréhender – à travers des interrogations, des contradictions, des discussions structurées et problématisées – les façons de raisonner, les catégories mobilisées, les valeurs sous-jacentes aux arguments ainsi qu'aux pratiques. Travailler sur le « sens », qui par nature se dérobe toujours, nécessite aussi d'observer des vécus quotidiens non nécessairement verbalisés, mais perceptibles par les attitudes, les regards, les postures, les interactions physiques⁶⁸... Que nous y ayons été prêts ou non, nous avons intégré l'ensemble de ces situations informelles de vie, de socialisation pour avancer dans nos réflexions : fêtes et funérailles, marchandage au souk, achat chez l'épicier, bavardage avec les voisins, échange avec les collègues, retrouvaille de vieux amis. Dans tous ces moments de participation, d'observation et de fréquentation, le fait d'être deux nous a permis de systématiser le dépassement du vécu et le passage à l'expérience objectivée, indispensable pour mener une sociologie de compréhension.

De même, le dépouillement d'archives, tout comme l'« exégèse » de textes, qu'ils soient scientifiques ou journalistiques, voire issus des réseaux sociaux, a moins été pour nous une manière de « reconstruire » des phénomènes qu'un « paradigme indiciaire⁶⁹ » qui a alimenté nos entretiens et nous a aidés à saisir la complexité des faits auxquels nous nous intéressions, et qui n'acquiescent de sens que dans l'interaction avec nos interlocuteurs – mais aussi dans l'interaction entre nous, au sein d'un petit cercle d'amis, ou dans la confrontation avec des travaux appliquant des questionnements similaires à des terrains différents, ou au contraire posant des problématiques autres mais inspirantes pour le nôtre... Toutes ces modalités d'interaction sont fécondes, car elles permettent de

68. Geertz 1998 ; Warnier 1999 ; Bayart et Warnier 2004.

69. Cette approche s'inspire notamment de Ginzburg 1980a et b et 1989 ; Levi 1989 ; Colonna et Le Pape 2010. Elle a été surtout alimentée par notre fréquentation assidue de notre collègue et amie Irene Bono, dont le travail en cours sur le national au Maroc s'articule précisément autour des « traces » et des « indices » : Bono 2020.

restituer les incertitudes des acteurs, leurs ambivalences, leurs contradictions, leurs changements de position, qui ne sont pas à analyser en termes d'opportunisme, d'incohérence ou d'un manque de conviction, mais comme une caractéristique de l'action au quotidien.

L'attention aux catégories, aux dénominations, aux taxinomies et aux raisonnements des acteurs n'est synonyme ni de naïveté, qui consisterait à « coller » à ce qui nous est dit, ni d'empathie au sens trivial du terme. Il ne s'est jamais agi de prendre au mot et de croire sur parole les personnes que nous interviewions ou voyions en acte, mais de considérer leurs mots, leurs paroles, leurs raisonnements avec sérieux, en partant du principe qu'ils disaient quelque chose et, surtout, qu'ils produisaient des effets⁷⁰. Notre objectif n'est ni de valider le sens commun ni d'accorder du crédit à telle ou telle théorie ou interprétation savante. Nous avons pris ces énoncés comme des révélateurs : des révélateurs d'idées, de valeurs, de justifications disparates et contradictoires les unes par rapport aux autres, mais aussi des révélateurs de la coproduction, entre les sources et nous, des façons de comprendre et de donner des significations. Cette attention aux énoncés est une modalité de création d'une « nouvelle distance⁷¹ », qui seule permet de déceler le maximum de possibilités, et des motivations aussi diverses qu'hétérogènes. Elle a été un préalable à notre travail d'écriture. Le terrain n'a jamais été compris comme une illustration d'hypothèses préfabriquées pour nourrir des chapitres, mais comme une interaction continue pour construire notre problématisation.

Une expérience d'écriture

Le défi méthodologique réside aussi dans l'écriture à deux. Bien que nous ayons déjà rédigé de nombreux articles ensemble, cette expérience a constitué une nouveauté, à la fois difficile, exigeante et passionnante. Car nous avons écrit ce livre à deux de bout en bout. Nous ne nous sommes pas réparti les chapitres, et aucun d'entre eux n'est plus « Hibou » que « Tozy », ou inversement.

70. Veyne 1976a : 38 *sq.* ; Hibou 2011a.

71. Cerutti 2012 : 24.

L'écriture à deux a consisté en une déambulation intellectuelle, qui ne transparait pas dans le livre mais dont les traces demeurent dans ses innombrables versions. Cette conception dialogique de l'écriture a été un moment fort, sans doute le plus fort de notre recherche, car elle exigeait que tout soit discuté, nous poussant mutuellement à dépasser nos zones de confort, à défier nos tics et nos paresse intellectuelles, à questionner l'évident et à bousculer nos certitudes. Ce n'est qu'une fois la trame de l'argument dessiné dans ses moindres détails que nous nous sommes distribué la première rédaction de parties de chaque chapitre, avant de faire des allers retours entre nous pour les compléter, les nuancer, les affiner.

Cette conception de l'écriture à deux a constitué un véritable pari, que nous espérons avoir relevé. Elle suppose confiance et générosité, tant elle repose sur un réel partage des connaissances, des convictions et des doutes, sur la capacité à dire ouvertement les désaccords et à trouver un accord qui ne dénature en rien nos idées respectives. Un accord qui, dès lors, n'est pas de l'ordre du compromis mais d'une reformulation incessante. C'est ce qui explique, aussi, que ce livre ait pris tant de temps à s'écrire. Cette façon de travailler a nécessité une maturation lente pour aboutir à sa problématisation finale – finale parce que nous avons décidé, au bout de quinze ans, qu'il fallait bien songer à passer à autre chose ! Nous avons commencé à y travailler au tournant des années 2000, en pensant le consacrer d'abord aux réformes, puis au néolibéralisme, ensuite aux fondements économiques du pouvoir. Ce n'est qu'en 2013 que l'introduction de la question des arts impériaux de gouvernement est venue « stabiliser » la forme de notre réflexion, mais il nous aura ensuite fallu encore plusieurs années pour aller au terme de notre projet.

Cette écriture s'est appuyée sur un riche arrière-fond, non pas dissimulé mais élaboré et travaillé dans un souci d'abstraction. Arrière-fond du terrain d'abord. Nombre d'analyses et de récits réunis ici ne font pas explicitement référence aux dizaines d'entretiens, parfois beaucoup plus, qui les ont nourris, ne citent pas des participations ou des fréquentations directes de situations, ni des chroniques, correspondances, articles de presse ou conversations quotidiennes, qui pourtant, tous, ont contribué à construire notre problématique et à articuler notre démonstration : les uns nous

ont aidés à comprendre le sens de paroles, d'autres la signification de comportements ou logiques d'action, d'autres encore les sous-entendus, les modes d'expression et la force de l'imaginaire. Ce style d'écriture s'explique largement par notre approche du terrain, pensé comme une interaction au long cours qui nous a permis d'élaborer pas à pas notre questionnement et notre argument principal. Il s'explique aussi par l'accent mis non sur les acteurs, sur les situations ou sur les faits, encore moins sur l'« actualité », mais bien davantage sur les relations sociales et leurs interprétations. Tout cela nous a amenés à être attentifs à la reconstitution d'un univers de sens à partir d'une multitude de signes et d'éléments plus qu'à la description de chaînes causales, à la manière d'une enquête.

Arrière-fond, ensuite, d'un comparatisme consubstantiel à notre manière de concevoir le terrain comme site cognitif façonné par une pluralité de modalités d'interaction et à notre approche idéaltypique⁷². Si le Maroc est le terrain qui nous permet de penser les modes de gouvernement et les processus de subjectivation dans la spécificité de sa trajectoire historique, en prenant en compte la matérialité de l'imaginaire, il va de soi que d'autres configurations ont nourri cette réflexion. Le comparatisme que nous pratiquons est un comparatisme de problématisation et non de situation, qui n'a cessé d'enrichir et d'affiner nos questionnements, de façon discrète mais néanmoins fondamentale⁷³. Cet arrière-fond comparatiste nous a également incités à faire la part du banal et du spécifique, et à dresser l'« inventaire des différences⁷⁴ » tout en échappant à la réification des singularités et, surtout, à l'exotisme véhiculé par

72. Dans une veine très wébérienne, Passeron (2006) argue que le raisonnement sociologique est par nature un raisonnement comparatiste dès lors que toute assertion des sciences de l'Homme en tant que science historique est circonstancielle. « Les interactions ou les interdépendances les plus abstraites ne sont jamais attestées que dans des situations singulières, indécomposables et insubstituables *stricto sensu*, qui sont autant d'« individualités historiques » (Weber). Autrement dit, les constants ont toujours un « contexte » qui peut être *désigné* mais non *épuisé* par une analyse finie des variables qui les constituent et qui permettraient de raisonner « toutes choses égales par ailleurs » » (Passeron 2006 : 81-82 ; c'est lui qui souligne).

73. Ce qui est désormais banal en sociologie politique. Voir Bayart 2008a et b et 2010 ; Hibou 2011a.

74. Veyne 1976b.

les concepts vernaculaires et les mises en scène qui les accompagnent. Autrement dit, le comparatisme, parce qu'implicite, n'a pas opéré par emprunt et transfert de concepts, mais par la suggestion ou la « trace paradigmatique⁷⁵ », qui invite à réfléchir par soi-même en s'inspirant d'œuvres scientifiques hétérogènes. Ainsi de l'idée d'Empire, que nous avons dépouillée de beaucoup des traits habituellement associés à cette forme d'État mais qui, à partir du contraste entre l'histoire marocaine et les autres expériences impériales, nous a aidés à forger un idéaltype nous permettant d'avancer, du moins nous l'espérons, dans une compréhension plus fine de certains aspects de l'art de gouverner aujourd'hui au Maroc.

L'écriture à deux n'a pas seulement été une expérience intellectuelle. Elle a aussi inventé un style nouveau, né de deux manières de s'exprimer différentes, pour ne pas dire opposées : une tendance à l'explicitation et à l'usage du style direct qui tient l'ellipse en suspicion, et une tendance aux sous-entendus et aux non-dits qui voit dans le frontal un manque de savoir-vivre, ces deux tendances étant le fruit de conditions sociales et politiques d'écriture différentes. La centralité des récits dans notre démonstration nous semble constituer une forme de partage des expériences de socialisation réciproque susceptible de dépasser cette divergence et d'accélérer le processus d'imprégnation.

Lorsque nous parlons de récits, nous parlons d'abord de récits historiques. Par leur exhumation des textes et des correspondances, par leur dépouillement des archives, les historiens marocains ont été un rouage important de notre recherche. Nous avons pu bénéficier de leur travail tout en étant affranchis des contraintes d'une corporation très majoritairement socialisée dans un contexte politique où il est difficile d'échapper à l'exigence du récit national. Ces historiens ont été peu nombreux à s'aventurer hors du chemin de la description narrative, et encore moins à mettre en évidence conflits, contradictions et luttes. Notre liberté par rapport à eux nous a amenés à considérer les récits historiques comme des points d'entrée, ou de fixation, permettant de faire émerger des caractéristiques étatiques en dehors du paradigme de l'État-nation et d'un évolutionnisme historique qui considère le makhzen comme un archaïsme. Mais aussi à saisir, très concrètement, des façons de

75. Passeron 2006 : 562.

penser, de concevoir et d'agir autres par rapport à ce modèle de l'État-nation dès lors que nous les intégrions dans des problématiques précises. Cette perspective théorique s'est matérialisée dans notre écriture par un recours fréquent à ce que nous appelons des « récits-déclics », dont l'objectif n'est pas de restituer une situation dans sa totalité mais, dans une démarche idéaltypique, d'en révéler de grands traits et leur signification.

De la même façon, les récits d'anecdotes ou d'événements contemporains n'ont pas été appréhendés comme des illustrations, des preuves ou des arguments. À l'instar de flash, et en écho aux travaux de Jacques Berque ou Clifford Geertz sur les ruses de l'écriture⁷⁶, ils constituent des entrées dans la complexité des situations, permettant d'introduire des nuances et des subtilités dans les raisonnements, d'évoquer des choses difficilement dicibles, de prendre en compte simultanément des individus précis et des changements en cours dans la société, d'orienter le regard et de mettre en scène, de suggérer un état d'esprit et un monde de sens, de saisir l'air du temps. Mais, à la différence de ces auteurs, nous n'avons pas « construit » les récits qui ponctuent notre démonstration. Ces derniers ne sont pas des reconstitutions de situations ou moments différents en une nouvelle figure imaginée, autrement dit des « chimères scientifiques⁷⁷ », mais des « instantanés » dont notre lecture vient dire tout à la fois la singularité et la signification sociale et politique. Le récit, pour nous, est un matériau qui aide à comprendre les modalités d'exercice du pouvoir ou, plus précisément, les dynamiques par lesquelles certains discours ou langages se naturalisent et différents registres d'action se rapprochent.

76. Sur l'écriture en arabesque, voir Berque 1949/2001, t. 1 : 385 *sq.* Sur le monde de la critique de cette performance scripturaire, Gellner dit de Berque (mais aussi de Geertz) que « ce sont des poètes à la fois sur le plan littéraire et conceptuel ; ils ont l'un et l'autre conduit d'importantes recherches détaillées sur le terrain, ce qui semble parfois autoriser l'envolée de leur interprétation » (cité par Albergoni et Mahé 1995 : 496).

77. C'est en ces termes que Simona Taliani fait une critique implacable et subtile des procédés narratifs qui fondent plusieurs figures en une seule, une figure dès lors totalement inventée, qui crée un « objet lisse, fabriqué "ad hoc" pour étayer une argumentation et une démonstration » (Taliani 2015 : 5), laissant dans l'ombre l'opacité de la trajectoire de ces figures, les incohérences et toutes les aspérités qui font la vie.

Prolégomènes

L'État marocain dans la durée

L'argumentaire que le Maroc a développé pour fonder ses droits sur le Sahara est un exemple paradigmatique de la puissance de l'imaginaire, qui permet de faire coexister en une trame unique des arguments qui appartiennent à des logiques et à des référentiels différents, a priori incompatibles. En 1975, quand le roi Hassan II introduit sa demande d'avis auprès de la Cour internationale de justice (CIJ), les possibilités qui s'offrent à lui pour « récupérer » les confins du Sud sont très limitées. Le roi, à supposer qu'il soit derrière le parterre très français des conseillers du gouvernement marocain, est acculé à faire feu de tout bois. L'univers mental (dominé par les principes de l'autodétermination et du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et de l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation) rend alors impossible une conceptualisation esthétisante du pouvoir à partir de la théorie du califat, et encore moins l'évocation d'un quelconque paradigme impérial. Dans le cadre de la décolonisation, la revendication du Sahara est elle-même la résultante du parti pris évolutionniste de l'histoire de l'État imposé par la doctrine publiciste du moment. L'idée d'Empire est absente, et pas même concevable. Le dossier du Maroc n'y fait aucune référence, alors même que les sceaux de l'empire chérifien figurent au bas des traités érigés en preuve par toutes les parties prenantes au conflit. Le plaidoyer du Maroc, par la voix des juristes « positivistes » qui le représentent, soutient qu'il est « le seul État indépendant du nord-ouest de l'Afrique¹ », faisant valoir sa

1. CIJ 1975 : 44.

contiguïté géographique avec le Sahara occidental et le caractère désertique du territoire. Eu égard à ces considérations, il affirme que les documents historiques suffisent à établir sa prétention à un titre fondé « sur un exercice continu d'autorité² ». Discrètement, la partie marocaine introduit cependant l'idée que « lorsqu'un État revendique la souveraineté sur un territoire, sa structure propre peut être un élément à prendre en considération pour juger de la réalité des manifestations d'activité étatique invoquées comme preuves de cette souveraineté³ ». Ce plaidoyer, cependant, n'est pas allé plus loin pour expliciter le sens à donner à une « structure propre ». Il a juste fait sienne la théorie coloniale du *bled sibalbled makhzen* pour pallier l'objection de non-effectivité de l'autorité sur les territoires revendiqués.

Cette argumentation a laissé la CIJ sceptique. Il n'était pas facile de convaincre des juges nourris aux théories de Kelsen et de Carré de Malberg que le Maroc était un État-nation un peu particulier, qui « se composait pour une part de ce qu'on appelait le *bled makhzen*, c'est-à-dire les régions véritablement soumises au sultan, et pour une autre part de ce que l'on appelait le *bled siba*, c'est-à-dire les régions où en fait les tribus n'obéissaient pas au sultan [...]. Les deux expressions, *bled makhzen* et *bled siba*, indiquaient simplement deux modalités de rapports entre les autorités locales marocaines et le pouvoir central et non pas une séparation territoriale, et l'existence de ces différents types de rapports n'affectait pas l'unité du Maroc. En raison d'un fonds culturel commun, l'autorité spirituelle du sultan était toujours acceptée [...] la distinction entre le *bled makhzen* et le *bled siba* traduisait une volonté de contester non pas l'existence du pouvoir central mais plutôt les conditions d'exercice de ce pouvoir; le *bled siba* était, en pratique, un moyen de décentralisation administrative⁴ ».

Ce discours n'a pas convaincu. Les juges n'ont pas reconnu la souveraineté de l'État marocain sur ces territoires. Ils ont en revanche accepté un argument plus exotique, puisé dans le paradigme califal, pour rendre un avis volontairement ambigu attestant l'existence de liens historiques entre le Maroc et certaines tribus

2. *Ibid.* : 45.

3. *Ibid.* : 44.

4. *Ibid.* : 43-44.

du Sahara, en l'occurrence les Tekna⁵. Pour les tenants de la thèse marocaine, c'est le premier terme de l'avis qui l'a emporté : la reconnaissance de liens historiques et d'allégeance vaut reconnaissance de la marocanité du Sahara – dès lors marocain –, et la « récupération » de ce territoire n'est que l'expression des principes d'intégrité territoriale et d'unité nationale. Pour les tenants de la thèse du Polisario, c'est évidemment le second : l'absence de liens juridiques entre le Maroc et le Sahara occidental vaut preuve d'indépendance et le rappel des liens d'allégeance n'est qu'une instrumentalisation de l'histoire pour légitimer l'« occupation » du territoire.

Le Maroc n'a pas su profiter de la brèche ouverte par le droit international et validée par la doctrine de la CIJ, qui prévoit la possibilité d'associer une « structure propre » (*i.e.* un État à structures particulières) à des modalités particulières de gouvernement et d'expression de la souveraineté, comme c'était le cas au Maroc par-delà l'héritage colonial qui enferma le pays dans la théorie *bled siba/bled makhzen*. Pour cela, il aurait fallu construire une théorie de l'État en dehors de la conception hégémonique de l'État-nation. Ce projet, qui est celui de ce livre, suppose un rapport aux sources particulier. Il accorde autant de poids aux archives officielles du makhzen qu'aux correspondances, aux récits conservés dans les familles ou les zaouïas et aux nouvelles percées de l'historiographie marocaine. À l'aune de cette nouvelle lecture, la position des autorités marocaines se révèle plus complexe et ambivalente que ne le laissent à penser les discours officiels. Ainsi, la vision

5. L'avis consultatif de 1974 dit ceci : « Les éléments et renseignements portés à la connaissance de la Cour montrent l'existence, au moment de la colonisation espagnole, de liens juridiques d'allégeance entre le sultan du Maroc et certaines des tribus vivant sur le territoire du Sahara occidental. Ils montrent également l'existence de droits, y compris certains droits relatifs à la terre, qui constituaient des liens juridiques entre l'ensemble mauritanien, au sens où la Cour l'entend, et le territoire du Sahara occidental. En revanche, la Cour conclut que les éléments et renseignements portés à sa connaissance n'établissent l'existence d'aucun lien de souveraineté territoriale entre le territoire du Sahara occidental d'une part, le Royaume du Maroc ou l'ensemble mauritanien d'autre part. La Cour n'a donc pas constaté l'existence de liens juridiques de nature à modifier l'application de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale des Nations unies quant à la décolonisation du Sahara occidental et en particulier l'application du principe d'autodétermination grâce à l'expression libre et authentique de la volonté des populations du territoire. »

impériale du territoire n'a pas totalement disparu de l'imaginaire politique et des technologies de pouvoir. La réaction marocaine à l'avis de la CIJ suggère moins un usage politique d'une conception particulière de la souveraineté artificiellement réactivée pour les besoins de la cause nationale qu'elle ne reflète la présence simultanée d'approches du territoire et de la souveraineté différentes, voire incompatibles. Pour n'être pas conceptualisée ou théorisée, cette pluralité n'en empêche pas moins des jeux politiques et des rapports de force. L'ambivalence, qui rend possible la cohabitation de conceptions différentes du territoire, se lit d'abord dans les arguments donnés par le Maroc à la CIJ, et plus généralement sur la scène internationale, en appui de sa revendication⁶. Tout en mettant en avant la permanence des actes d'allégeance, la nomination des caïds et des cadis par le makhzen, la récurrence des *harka* (campagnes militaires) et des *mehalla* (déplacements de la cour), la régularité de la perception des impôts, l'ampleur et la continuité de correspondances ayant notamment pour finalité la protection des territoires et la négociation avec les Européens pour le respect des limites de l'empire chérifien, le discours marocain est émaillé d'un vocabulaire et plus encore de thèmes qui relèvent du registre de l'État-nation : intégrité territoriale, unité nationale, traités internationaux et négociation sur la question frontalière avec l'Algérie.

Comme le montre l'épisode de la CIJ, la problématisation de la trajectoire étatique est indispensable à la compréhension du Maroc contemporain. La perspective idéaltypique permet de reconstituer dans le temps long les différentes logiques de gouvernement et conceptions du pouvoir. Elle ouvre la voie à une lecture qui se démarque des thèses de l'État archaïque ou failli et s'émancipe du paradigme réformiste, que ces réformes soient l'œuvre du makhzen à la fin du XIX^e siècle, de la puissance coloniale, ou d'une élite nationaliste s'opposant à la monarchie après l'indépendance⁷. Simultanément, elle invite à prendre ses distances avec un parti pris de linéarité qui substitue l'État-nation à l'empire chérifien dans une négation de ce « temps tissé » qui fait s'imbriquer des durées différentes.

6. *Cahiers du Sahara* 2015.

7. Sur le paradigme réformiste, voir le volume 39 de *Hespéris-Tamuda*, et plus particulièrement Roussillon 2001a et b ; Baida 2001 et Kaddouri 2001. Voir également Ahmida 2002 ; Mansour 2006 ; Simou 1995 ; Tuzani 1979.

L'empire chérifien et ses régions

La période qui nous intéresse ici s'étend de la défaite de Tétouan (1860) et de la mise à l'épreuve de l'empire chérifien au contact des États-nations à sa confrontation aux ambitions coloniales, soit le moment où l'empire passe du statut d'entité « faible » à qui l'on veut imposer des rapports commerciaux inégaux à celui de simple proie. Nous avons choisi de donner à voir les modes de gouvernement du Maroc de cette époque à partir de deux exemples presque opposés. Le premier concerne la région de Tétouan et son statut de *taghr*⁸. Dans cette région du nord de l'empire habituée au face à face avec l'Europe, l'idée de frontière est matérialisée par la présence de la mer mais surtout par l'existence d'une altérité irréductible : le pays des chrétiens. Le corpus de correspondances analysé dans les pages qui suivent montre une façon de gouverner propre à l'État-nation centralisé, avec une compréhension territorialisée et directe de l'action publique, un pouvoir qui, loin de n'être que symbolique, se soucie de la continuité temporelle et spatiale et ne souffre aucune absence. L'État fabrique les politiques et les impose⁹. Ces dernières couvrent des aspects divers et partagent une conception de l'ordre public très proche de celle que le protectorat imposera à partir de 1912. Cette administration hiérarchisée et spécialisée, dotée de procédures strictes et connues, va au-delà de la « stéréotypisation¹⁰ », concept forgé par Weber pour caractériser les bureaucraties patrimoniales auxquelles on

8. Les villes *taghr*, ou villes-casernes, comme Tanger, Larache ou Safi, ne sont pas uniquement des casernes (*ribat*). Il s'agit de villes exposées au risque d'invasion, avec toute une série de conséquences, allant de l'organisation politique et des compétences requises des dirigeants jusqu'aux conditions d'exercice du culte. Une tradition musulmane récurrente se fonde sur le verset 69 de la sourate 29 (dite de l'araignée) pour construire ce particularisme, lié au statut de combattant, dont jouissent les habitants de ces cités du Front. Dans la traduction du *Coran* par Mohamed Hamiddulah, préfacée par Louis Massignon, ce verset est traduit ainsi : « Et quant à ceux qui luttent pour Notre cause, Nous les guiderons certes sur Nos sentiers. Allah est en vérité avec les bienfaisants. »

9. Le cas de l'administration de Tétouan n'est cependant pas généralisable aux autres cités. Fès, lors de la révolte des tanneurs, témoigne d'une cogestion avec les notables et d'une profondeur du pouvoir municipal. Voir Sebti 1991.

10. La stéréotypisation est la fixation et la répétition à l'identique de processus ou de règles. Voir Weber 2013 : 78 *sq* et 151 *sq*.

la rattache souvent. Ses conceptions de la responsabilité et de la performance conduisent à fonctionnariser les serviteurs de l'État et à ne pas voir dans l'armée une simple survivance des Boukhari¹¹. L'État est omniprésent, il suit au quotidien le travail des fonctionnaires et les dossiers dont ils ont la charge, régule en édictant des règles de passation de marchés ou de fabrication d'armes. Ce que l'on nomme les « politiques publiques », en effet, visent certes les communautés, comme dans les régions plus éloignées de l'empire, mais aussi les individus. La seule chose qui est requise est l'obéissance.

Le second exemple concerne le Sous et met en scène une tout autre conception du pouvoir, marquée par le gouvernement indirect, l'horizontalité, le sens de la formule et du non-dit, la délégation, l'administration à distance à travers la mobilisation des tribus. Le Sous donne à voir le gouvernement des confins (et non de la frontière). Ici, c'est par le truchement des communautés que l'État administre le territoire et lutte contre les dissidences, et ce qui est requis n'est pas l'obéissance mais la loyauté. Cette manière de gouverner nécessite la démultiplication des intermédiaires et ne présume pas le respect systématique de la hiérarchie. Le pouvoir y est davantage négocié que dans le Nord, et les politiques sont coproduites. Un certain renoncement à la taxation *in situ* est ainsi acceptable, parce que celle-ci se fait aux portes, aux ports et aux guets, mais surtout parce que le pouvoir de fiscaliser n'est pas vu comme l'expression par excellence de la souveraineté dès lors qu'il s'agit de gouverner des personnes plus que des territoires.

Le Sous et le gouvernement à distance

Ce mode de gouvernement, dessiné par des discontinuités, des truchements, des absences et des vides, reflète la conception d'un pouvoir impérial fonctionnant à distance en régime d'économie des ressources. La majeure partie des historiens contemporains ont du mal à caractériser le « pays du Sous extrême » et ses relations

11. L'armée des Boukhari est l'œuvre de Moulay Ismail (1672-1727). Naciri (1997 : t. 7, 56) raconte qu'elle est composée des anciens esclaves issus de l'armée du Saadien Al Mansour. Il l'évalue à 150 000 soldats qui ont juré fidélité au sultan sur le recueil des hadits *Sahih al-Boukhari*.

avec l'État chérifien : les thèses oscillent entre « principauté indépendante » dirigée par un chérif local¹² et espace « siba » ne reconnaissant que l'autorité symbolique du sultan¹³. À partir de la fin du XIX^e siècle, cependant, les uns et les autres y voient le lieu d'expérimentation d'un nouveau type de gouvernement, du fait de la conjoncture internationale autant que des transformations organiques de l'État marocain¹⁴ : c'est la période dite des réformes, qui entendent mettre au pas la région de façon violente. Durant cette séquence, la nature des liens avec le pouvoir central est mise en tension sous le feu de la confrontation avec les pays européens, porteurs d'une conception autre de l'État, habituellement qualifiée de westphalienne. C'est à l'aune de ce nouveau paradigme qu'il convient d'interpréter la fièvre réformiste qui s'empare alors de l'empire chérifien. Plus que l'expression d'une prise de conscience des faiblesses du régime, elle témoigne de la volonté de jouer le temps pour sortir d'une impasse induite par des rapports de force défavorables, mais perçus comme tels seulement de façon momentanée¹⁵. Les clercs, à l'instar des sultans successifs, n'ont aucun doute sur la suprématie « théorique » de leur régime politique et des modes de vie qui lui sont associés. Les tensions avec les pays européens n'ont pas remis en cause les grands paradigmes fondateurs de la légitimité politique, le statut de la norme ou l'impeccabilité de l'islam. Quand Hassan I^{er}, dont on dit qu'il avait son trône sur la selle de son cheval, nourrit le dessein de rétablir la continuité territoriale de son royaume en ordonnant quatre campagnes coûteuses en direction du Sous, en repensant le service de la poste ou en réorganisant l'armée, il est loin de penser la souveraineté, le droit, le peuple, le territoire, la frontière, la responsabilité dans les mêmes termes que les théoriciens de l'État-nation, voire dans ceux des négociateurs que ses représentants auront à affronter lors

12. C'est la thèse de Léopold Victor Justinard, reprise dans de nombreux textes : Justinard 1922, 1926 et 1954.

13. Cette thèse est partagée par Mohamed Mokhtar Soussi (Al-Susi 1966) et par Mohamed Ennaji et Paul Pascon (Ennaji et Pascon, 1988).

14. El Mohammadi 2010 et 2014.

15. Pour la lettre du sultan Mohamed Ben Abderrahman aux populations de Tétouan après son évacuation par les troupes espagnoles, voir Daoud 1966 : t. 6, 11.

de la conférence de Madrid (1880)¹⁶. Pour Hassan I^{er} comme pour l'ensemble des élites, il s'agit alors de faire face, à leur corps défendant, à des pressions, non de penser la réforme. Il ne s'agit pas non plus, comme le défendent certains historiens actuels¹⁷, de l'émergence de l'État-nation.

Durant cette époque, les *harka* du Sous – destinées à ancrer les actions de l'État dans une continuité spatiale et temporelle – sont plus subies que voulues, dans la mesure où elles relèvent d'un projet « contre nature », coûteux et parfois même inutile. Elles sont entreprises sous la pression des puissances étrangères, qui tiennent le sultan responsable des actes de ses sujets des confins, et comptable de leurs forfaits et de leurs malversations à l'occasion d'activités commerciales avec des compagnies européennes. L'itinérance est alors un vecteur de construction territoriale, même si, contrairement à l'Europe du Moyen Âge¹⁸, elle vise moins à contrôler des terrains difficiles qu'à modifier les rapports de force et à régénérer les alliances.

- Le makhzen et la maison d'Illigh

Pour mieux saisir le type de relations qu'entretenait à cette époque le pouvoir central avec le Sous, on peut s'arrêter, avec Mokhtar Soussi, sur le pèlerinage du futur sultan Moulay Abdelaziz au sanctuaire du saint Sidi Ahmed Ou Moussa¹⁹. La visite au saint du fils préféré d'Hassan I^{er} se situe dans les prémisses de cette grande opération, qui va durer une trentaine d'années, où le sultan mobilise tous les moyens de gouvernement dont il dispose pour faire face aux pressions des puissances européennes.

Mokhtar Soussi a consacré un livre entier à la maison d'Illigh, sans la qualifier ni d'État ni de principauté. S'il décrit l'apparat de ce gouvernement de province et s'attarde sur sa richesse, y compris

16. La conférence de Madrid entend ouvrir les portes de l'empire chérifien aux puissances européennes, notamment en permettant à leurs ressortissants de posséder des terres et des biens au Maroc. Elle signe pour beaucoup le début de l'internationalisation de l'« affaire marocaine ».

17. Ahmida 2002.

18. Boucheron, Meujo et Monnet 2006.

19. Al-Susi 1966 : 285.